

COMPTE RENDU DU CA CCAS SÉANCE DU 17 SEPTEMBRE 2020

ORDRE DU JOUR

1. Changement de membres
2. Mouvements cadres
3. SI – Achat d'ordinateurs portables
4. Arrêté et approbation des comptes annuels de la CCAS - Exercice 2019
5. Délibérations patrimoine
6. Délibérations autre

Étaient présents pour FO Énergie et Mines :

Roger CORAI
Lionel PIPITONE

CHANGEMENT DE MEMBRES

Pour la délégation CGT: Commission Santé / ASS

Michel ARGUEL remplace Samuel LANDIER, au titre de titulaire.

Corinne BERNARDINI remplace Delphine CHAMPEVAL, au titre de titulaire.

Jérémy DALBON remplace Yves SIMARD, au titre de suppléant.

MOUVEMENTS CADRES

Nominations :

■ Monsieur **Yves LE BRAY** est nommé sur le poste de **Directeur Achats-Finances** à compter du 1^{er} juillet 2020 ;

■ Monsieur **Jean-Pierre LOVICH** est nommé sur le poste de **DIT de la plaque Nouvelle-Aquitaine**, en qualité de Directeur Inter Territorial à compter du 1^{er} juillet 2020.

SI – ACHAT D'ORDINATEURS PORTABLES

Le Comité des Engagements du 8 septembre 2020, s'est prononcé favorablement sur l'achat de 230 ordinateurs portables, sur le marché-cadre EDF. Cela permettra de doter la « vague 4 » de demandes résultant de la période « Covid » émanant des directions, de reconstituer le « fonds de roulement », et d'anticiper tout ou partie des compléments possibles de dotation pour 2021.

VOTE À L'UNANIMITÉ

ARRÊTÉ ET APPROBATION DES COMPTES ANNUELS DE LA CCAS - EXERCICE 2019

Le Conseil d'Administration décide d'arrêter et d'approuver les comptes annuels de l'exercice 2019.

Cette délibération valide le rapport du commissaire aux comptes. Ne pas la voter reviendrait à remettre en question le travail du commissaire.

Pour rappel le CAC, réalise pour cela un audit légal, dont la procédure est strictement définie par la loi. La mission du commissaire aux comptes est d'intérêt général puisqu'il est à même de certifier les comptes annuels d'une entreprise pour l'administration fiscale et pour l'État.

VOTE A LA MAJORITÉ (FO POUR)

DÉLIBÉRATIONS PATRIMOINE

APPORT DE L'UNIVERSALITÉ DU PATRIMOINE DE LA SCI CAP D'OPALE À LA SAS FONCIÈRE DES ACTIVITÉS SOCIALES DE L'ÉNERGIE

RACHAT DE L'UNIQUE PART SOCIALE DÉTENUE PAR ULVF DANS LE CAPITAL DE LA SCI CAP D'OPALE

Les Conseils d'Administration du 16 mai 2019, 12 septembre 2019 et 16 octobre 2019 ont décidé la création de la Société Foncière des Activités Sociales de l'Énergie dont les statuts ont été signés le 15/11/2019.

La CCAS est amenée à se prononcer sur l'apport de l'universalité du patrimoine de la SCI CAP D'OPALE à la SAS Foncière des Activités Sociales de l'énergie. Cette opération amène à considérer l'acquisition de l'unique part détenue par ULVF, à hauteur de sa valeur nominale soit 1 000 €.

VOTE A LA MAJORITÉ (FO POUR)

ACHAT D'UN LAVE VAISSELLE A MATEMALE

Le Comité des Engagements du 8 septembre 2020 s'est prononcé favorablement au sujet des demandes d'investissements en matériel, présentées par la Direction de l'Offre. Ces achats ont été présentés à la Commission Patrimoine du 15 juin 2020.

VOTE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DE DEUX BALLONS D'EAU CHAUDE A MORILLON

Le Comité des Engagements du 8 septembre 2020 s'est prononcé favorablement au sujet des demandes de travaux d'investissements présentées par la Direction de l'Offre. Ces travaux ont été présentés à la Commission Patrimoine du 15 juin 2020.

VOTE À L'UNANIMITÉ

MEGÈVE LE HAMEAU TRAVAUX DE MISE EN CONFORMITÉ DU DÉSENFUMAGE

Le Comité des Engagements du 8 septembre 2020 s'est prononcé favorablement au sujet des demandes de travaux d'investissements présentées par la Direction de l'Offre. Ces travaux ont été présentés à la Commission Patrimoine du 15 juin 2020.

VOTE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES CÂBLES DES ASCENSEURS D'AUSOIS

Le Comité des Engagements du 8 septembre 2020 s'est prononcé favorablement au sujet des demandes de travaux d'investissements présentées par la Direction de l'Offre. Ces travaux ont été présentés à la Commission Patrimoine du 15 juin 2020.

VOTE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE REMPLACEMENT DU GROUPE FROID D'UNE CHAMBRE FROIDE A AUSOIS

Le Comité des Engagements du 8 septembre 2020 s'est prononcé favorablement au sujet des demandes de travaux d'investissements présentées par la Direction de l'Offre.

VOTE À L'UNANIMITÉ

TRAVAUX DE MISE EN PLACE D'UNE BÂCHE A EAU A CAM-PAN

Le Comité des Engagements du 8 septembre 2020 s'est prononcé favorablement au sujet des demandes de travaux d'investissements présentées par la Direction de l'Offre. Ces travaux ont été présentés à Commission Patrimoine du 18 février 2020. Le détail est présenté en annexe.

Ces travaux sont d'un montant global de 19 151,55 € TTC.

La contribution CCAS s'élève à : 7675 €, le solde étant financé par la municipalité.

VOTE À L'UNANIMITÉ

CESSION DU SITE DE NEVEZ « KERASCOËT » (FINISTÈRE)

Dans le cadre de la politique de valorisation du patrimoine, le CA de la CCAS donne son accord pour la vente de l'ensemble immobilier bâti et non bâti, sis à NEVEZ (29 139), Lieudit Kerascoët, figurant au cadastre de la commune, à la section ZE 65, pour une contenance de 20 710 m².

Pour un montant de **305 000 euros hors droits** (trois cent cinq mille euros), sans condition de financement et sous condition suspensive d'obtention d'un permis d'aménager purgé de tout recours.

Ce bien relève de l'article 2 de la convention transitoire de 1967 et la cession requiert l'obtention d'un pouvoir de signature de la part d'EDF.

VOTE À L'UNANIMITÉ

CESSION DE PARCELLES NON BÂTIES SISE A YVRE L'ÉVÊQUE (SARTHE)

Le Conseil d'Administration donne son accord pour céder les parcelles non bâties d'une superficie de 1 ha 93a 76ca sises à Yvre l'Évêque et référencées au cadastre de ladite commune à la section ZM n° 10 et 11, au profit de **la S.A.S Le Mans Country Club, domiciliée Château de la Ragoterie 72530 YVRE L'ÉVÊQUE**, immatriculée au RCS le Mans sous le numéro 443 463 740, représentée par Madame Lucia PIGEON, Directrice Générale, moyennant le prix, libre de toute occupation et/ou location, de **35 000 euros (trente-cinq mille) hors droits**.

VOTE A LA MAJORITÉ (FO POUR)

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION D'UN TERRAIN SUR LA COMMUNE DE SAINT-JEAN-DE-LA-RIVIÈRE (MANCHE) DESTINÉE À DE L'ÉCOPÂTURAGE

Le Conseil d'Administration, donne son accord pour **la signature d'une convention avec Monsieur Simon MINOT**, demeurant 4, Avenue du Cotentin – 50270 SAINT-JEAN-DE-LA-RIVIÈRE, l'auto-

risant à installer 2 chevaux sur la parcelle cadastrée N °B 398 à SAINT-JEAN-DE-LA-RIVIÈRE à proximité du centre de BARNEVILLE.

Cette opération a pour but de minimiser les frais d'entretien (tonte) sur ce terrain.

La mise à disposition est conclue pour une durée de 7 mois maximum au printemps/été 2020, reconductible pour le printemps/été 2021.

Cette convention est consentie à titre gratuit.

VOTE À L'UNANIMITÉ

CONVENTION DE MISE À DISPOSITION TEMPORAIRE D'UN TERRAIN AU PROFIT DE LA COMMUNE DE SIGNES (VAR) DESTINÉE À ÉTABLIR UN PARKING POUR LES RANDONNEURS

Le Conseil d'Administration, donne son accord pour la signature d'une convention avec la Commune de Signes, 5 rue Saint-Jean, 83 870 SIGNES, représentée par Madame la Maire, Hélène VERDUYN, l'autorisant à installer un parking sur la parcelle cadastrée OL n° 0329 à Signes.

Cette opération a pour but de désencombrer les abords des routes, et faciliter le stationnement des véhicules de randonneurs de la commune.

La mise à disposition est conclue avec effet rétroactif au 17 août 2020 jusqu'au 31 décembre 2021. Une reconduction aux mêmes conditions pourra être envisagée après bilan, à l'issue de cette période.

Cette convention est consentie à titre gratuit.

VOTE À L'UNANIMITÉ

CESSION GROUPE CIAT A L'ACQUÉREUR MS VACANCES

La société ÉTOILE HOLDING 1 procède à la cession de l'intégralité des titres qu'elle détient dans le capital du groupe CIAT au profit de la société MS VACANCES.

La cession se fera au montant de la valorisation de l'actif effectuée par MS VACANCES, soit

■ 24 millions d'euros (vingt-quatre millions euros) qui seront versés selon l'échéancier ci-dessous :

- paiement de 10 millions d'euros à la date effective de la cession ;

- paiement de 10 millions d'euros en 2021 à la date anniversaire de la cession ;
- paiement de 4 millions d'euros en 2023 à la date anniversaire de la cession.

■ L'intégralité de la dette bancaire, 19,6 millions d'euros (dix-neuf millions et six cent mille euros) supportée par le Groupe CIAT, à son périmètre actuel.

La date prévisionnelle de réalisation de la cession est fixée au 30 septembre 2020, avec une date butoir fixée au 30 novembre 2020, conformément au protocole de conciliation, conclu le 6 mars 2018, soumis au constat du Tribunal de Commerce de Paris par ordonnance du 15 mars 2018 et prolongé par les avenants du 30 janvier et 30 juin 2020.

VOTE A LA MAJORITÉ (FO CONTRE)

CESSION GROUPE CIAT – CONSTITUTION D'UNE NOUVELLE ENTITÉ D'EXPLOITATION DES CAMPINGS

La société ÉTOILE HOLDING 1, détenue à 100 % par la CCAS, cède l'intégralité des titres qu'elle détient dans le capital social du Groupe CIAT à la société MS VACANCES.

L'acquéreur, en formulant son offre, exclut néanmoins du périmètre de l'acquisition la société Étapes André TRIGANO (EAT), filiale de la société CIAT (détenue à 100 % par le groupe CIAT), ainsi que l'exploitation de 39 campings, parmi lesquels les 12 campings historiques faisant l'objet d'une délégation de service public, et 27 villages de toile propriété de la CCAS.

Parallèlement et simultanément à la cession de groupe CIAT, la société ÉTOILE HOLDING 1, cessionnaire du groupe CIAT à MS VACANCES, doit donc avoir constitué une nouvelle société :

- Sous la forme juridique de SAS.
- Au capital social de 10 000 €, codétenue INVESTOUR et ÉTOILE HOLDING 1

VOTE À LA MAJORITÉ (FO CONTRE)

DÉLIBÉRATIONS AUTRE

FESTIVAL D'ÉNERGIES – REPORT EN MAI 2021

Il est proposé le report de ce festival à Soulac-Sur-Mer les 22 & 23 mai 2021, sous réserve de la situation sanitaire.

Pour FO, nous avons demandé le report de cet évènement, mais la situation sanitaire actuelle ne nous permet pas de nous positionner de manière claire.

Nous demandons à ce que notre fédération soit informée de la reprise future du GP et qu'elle soit associée à la démarche de manière claire.

VOTE À LA MAJORITÉ (FO ABSTENTION)

PROCHAIN CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA CCAS

LE JEUDI 15 OCTOBRE 2020